## LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS SACLAY

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 portant maintien du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n° 2010-067 créant l'unité mixte de recherche U 996 ;

Vu la décision n° 2014-034 renouvelant l'unité mixte de recherche U 996 ;

Vu la décision n° 2015-48 renouvelant l'unité mixte de recherche U 996 ;

Vu la décision n° 2020-26 renouvelant l'unité mixte de recherche U 996 ;

Vu la décision n°2025-208 renouvelant l'Unité Mixte de Recherche U 996 ;

Vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée dans sa séance CSS5 du 12 au 15 mai 2025 ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm dans sa séance du 30 juin au 02 juillet 2025 ;

## **DECIDENT:**

- **Article 1 :** L'Unité Mixte de Recherche U 996 intitulée « Inflammation, Microbiome et Immunosurveillance » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2028.
- **Article 2 :** Madame Anne-Marie CASSARD DOULCIER est nommée Directrive de l'Unité pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028 .
- Article 3: La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2026.

## LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

**Didier SAMUEL** 

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS SACLAY		